



Temps partiel - Augmentation de salaire

Par **LDGENIALE**, le **07/04/2025** à **11:43**

Bonjour

Mon employeur me propose une augmentation seulement si je passe d'un temps partiel à un temps plein. Il a le droit de faire ça ?

A cette occasion, il changerait le nom de mon poste également.

En effet, le service est restructuré, mon poste est divisé en 2 postes. Le recrutement de la 2eme personne est en cours.

1. Comment puis je insister pour garder mon 80% tout en demandant l'augmentation au prorata ?

2. Que veut dire salarié type 2 ou 1 ?

Merci pour vos conseils

Par **Isadore**, le **07/04/2025** à **12:06**

Bonjour,

1. Ben c'est à vous de trouver des arguments pour expliquer pourquoi vous devriez recevoir une augmentation. Faites valoir vos mérites.

2. Aucune idée avec aussi peu de contexte. Peut-être une classification liée à votre convention collective ?

Et pour répondre à la première question, oui, votre employeur peut vous proposer une augmentation conditionnée au fait que vous acceptiez un nouveau poste avec un passage à temps plein. Il ne peut pas unilatéralement modifier le contrat de travail, mais rien ne lui interdit de faire des propositions.

Par **Cousinnestor**, le **07/04/2025** à **18:21**

Hello !

Ldgeniale vous percevez la proposition de votre employeur comme celle d'une augmentation si seulement si vous passe d'un temps partiel à un temps plein (sur un "nouveau" poste). Lui fait évoluer son organisation et doit plutôt avoir besoin de vous sur un "nouveau" poste à plein temps (au salaire de référence plus élevé). Il ne vous parle tout simplement pas d'augmentation sur votre poste actuel. Il en a tout à fait le droit.

A+